

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2011**  
~~~~~

PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 'DOMAINE DE TROIS FONTAINES', LE POUGET
VENTE DU LOT N°2

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2011 à 18h00 à la Salle des fêtes de Saint Saturnin de Lucian., sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

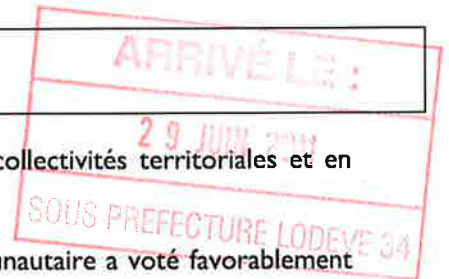
Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Claude MARC -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Jean-Pierre BERTOLINI à Mme Hélène BARRAL

Excusés : Mme Catherine JOSIEN

Absents : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Franck DELPLACE, M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération n°75-2005 du 18 juillet 2005 par laquelle le conseil communautaire a voté favorablement pour l'implantation, sur le Parc d'Activités « Domaine de Trois Fontaines », des entreprises relevant des secteurs d'activités suivants : agro-alimentaire, artisanat de fabrication ou du bâtiment, commerce de gros, Vu que l'entreprise CHARPENTE & CO de charpente / couverture / zinguerie créée en 2009 est hébergée depuis à l'hôtel d'entreprises de Trois Fontaines,

Vu que la commission développement économique de la communauté a émis un avis favorable à cette vente. Considérant que malgré des débuts difficiles en pleine crise du bâtiment, l'entreprise a su développer son réseau, son activité et emploie maintenant 2 personnes,

Considérant que son implantation sur un parc d'activités de la communauté de communes serait la suite logique de son parcours en hôtel d'entreprises,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✶ D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot n° 2 portant sur une superficie de 1 374 m² en vue d'un projet de construction de 270 m² sur la base de 50 € HT/m² à l'entreprise CHARPENTE & CO, soit un montant prévisionnel total de 68 700€ HT.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 484 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

